



Conseil national de la sécurité routière

4 décembre 2001

**Séance inaugurale
du Conseil national de la sécurité routière
en présence de
M. Jean-Claude GAYSSOT, Ministre de l'Équipement, des Transports et du
Logement
26 octobre 2001**

PROJET DE COMPTE RENDU

Étaient présents :

M. René DOSIERE, Député, Président du CNSR
Mme Catherine TURMO, personnalité qualifiée
M. Jean VERRE, personnalité qualifiée
M. Lucien LANIER, Sénateur
M. Hubert GHIGONIS, Conseil économique et social
M. Fabien GARNIER, Conseil national de la jeunesse
M. Pierre PERROD, Conseil national des transports
M. Guillaume ROSENWALD, Fédération française des sociétés d'assurance
M. Patrick JACQUOT, Groupement des mutuelles d'assurance
M. Yves HERVALET, Association française de la presse automobile
M. Jean FLORY, Prévention routière
M. Jacques ROBIN, Ligue contre la violence routière
Mme. Christiane CELLIER, Fondation Anne CELLIER
M. Michel BRETAGNOL, Fédération nationale des associations d'usagers des transports
M. Joseph LISSILLOUR, Association nationale des familles de traumatisés crâniens
M. Philippe LE TALLEC, Association des paralysés de France
M. Christian GERONDEAU, Fédération française des automobiles clubs
M. Jean-Pierre MOREAU, Fédération française de motocyclisme
M. Frédéric BRODZIAK, Fédération française des motards en colère
M. François THOMAS, Fédération des usagers de la bicyclette
M. Jean-Louis FLAHAUT, ANATEEP
M. Jean-Jacques DUMONT, Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
M. François MOLINS, Ministère de la justice, DACG
M. BUILLY, Ministère de l'intérieur, DLPAJ
M. Joël MAIREAU, Ministère de l'éducation nationale
M. Jean-Marc DENIZOT, Ministère de la défense
Mme Chantal BRAULT, Ministère de la jeunesse et des sports
Mme Isabelle MASSIN, Déléguée interministérielle à la Sécurité Routière

Assistaient également :

M. Nicolas NOTEBAERT, Conseiller technique
M. Jean CHAPELON, Secrétaire général de l'ONISR
M. Yves ROBICHON, Direction de la sécurité et de la circulation routières
M. André CHAZEAU, Direction de la sécurité et de la circulation routières
Mme. Régine BREHIER-GUILLEN, Direction des routes
M. Serge BOYER, ONISR



Secrétariat : Observatoire national interministériel de sécurité routière

Arche de la Défense Paroi Sud 92055 la Défense Cedex

Téléphone : 01 40 81 80 42 Télécopieur : 01 40 81 80 99

✉ : Onisr.dscr@equipement.gouv.fr

Introduction de Monsieur Jean-Claude GAYSSOT, Ministre de l'Équipement, des Transports et du Logement

Monsieur Jean-Claude GAYSSOT, ministre de l'Équipement, des Transports et du Logement, souhaite la bienvenue aux participants en soulignant que cette séance inaugurale constitue un moment important pour tous les acteurs de la lutte contre l'insécurité routière.

L'an dernier à cette même époque, le 25 octobre 2000, le Comité interministériel de la sécurité routière avait, entre autres mesures, décidé de la création du Conseil national de la sécurité routière. Cette création d'une autorité indépendante disposant de moyens accrus était souhaitée par tous et notamment par les associations œuvrant dans le domaine de la sécurité routière. La mise en place effective du Conseil intervient dans le cadre de la semaine de la sécurité sur la route.

Monsieur Jean-Claude GAYSSOT retrace ensuite les grandes lignes de l'évolution de la sécurité routière. Une première prise de conscience a abouti à la création du Comité interministériel de la sécurité routière, après les bilans désastreux de 1972. Depuis le combat contre l'insécurité routière a été continu. Il faut souligner que le tribut payé à la route est particulièrement lourd : plus d'un demi-million de tués en un demi-siècle, des millions de blessés parfois graves ou handicapés, autant de familles brisées, cela montre l'ampleur des enjeux. Si les résultats récents n'ont pas été négligeables, avec des chiffres de tués et de blessés divisés par deux depuis 1972, alors que la circulation a plus que doublé depuis cette date, le bilan de la France est dans l'ensemble moins favorable que celui des pays voisins.

Les politiques de sécurité routière successives ont suivi une évolution au cours de cette période. Dans les années soixante-dix, on a assisté à la mise en place progressive de l'arsenal réglementaire, accompagnée d'une communication régulière dans les médias. A partir de 1982, une étape supplémentaire a été franchie avec la mise en avant des aménagements de sécurité des infrastructures, l'amélioration de la formation du conducteur, et d'une manière générale, l'organisation du corps social. C'est l'époque à laquelle l'Observatoire national interministériel de sécurité routière a été mis en place. La fin des années quatre-vingt et le début des années quatre-vingt dix ont marqué la prise de conscience globale, par la société civile, du caractère intolérable de l'insécurité routière. La limitation de vitesse à 50 km/h en vieille date de cette époque, par exemple. Depuis 1997, un objectif ambitieux s'est fait jour, celui de diviser par deux le nombre de tués sur les routes, en cinq ans. Dans cette optique, une réforme profonde de la formation à la conduite, basée sur la notion de continuité, est en cours. La loi du 18 juin 1999 a été la première loi, dans l'histoire de la République, entièrement consacrée à la sécurité routière. D'autres dispositions ont été adoptées. C'est ainsi que les crédits destinés aux aménagements locaux de sécurité ont été doublés. Par ailleurs, pour répondre aux besoins de sécurité toujours accrus des motocyclistes, la pose de glissières de sécurité a été accélérée. Enfin, la proposition de budget pour 2002 de la Délégation à la sécurité routière atteint désormais 100 millions d'euros, en augmentation de 45%.

Le bilan de l'année 2000 marque un net progrès. Ce sont en effet 800 vies de sauvées et une diminution de 6 500 blessés graves par rapport à 1998. Cela prouve qu'il n'y a pas de fatalité, mais, bien sur, il ne faut pas se contenter de ce résultat. Sur les neuf premiers mois 2001, nous enregistrons une baisse du nombre de tués sur les routes de l'ordre de 2,5%. Les résultats de septembre, dernier mois connu à cette date, sont par contre mauvais avec une augmentation de 6,5% du nombre des tués. Après les bons résultats de juillet et août, c'est une alerte sérieuse dont il faut tenir compte.

Ces mauvais résultats récents sont à rapprocher de ceux enregistrés lors des précédentes périodes préélectorales des présidentielles de 1988 et 1995, où la perspective d'une amnistie avait eu des effets similaires. Il est évident que tout ce qui peut apparaître comme un encouragement à ne pas suivre les règles du jeu, en l'occurrence le code de la route, a un effet néfaste sur le comportement des conducteurs. Monsieur Jean-Claude GAYSSOT

estime qu'il faut prendre position contre les dispositions d'amnistie dans le domaine routier, même si cette position est impopulaire. La démarche des associations consistant à interroger les candidats à l'élection présidentielle sur le sujet lui paraît tout à fait légitime. La lutte contre l'insécurité routière reste la priorité.

Monsieur Jean-Claude GAYSSOT rappelle ensuite la mauvaise place de la France, en matière de sécurité routière, par rapport aux autres pays européens. C'est dans ce contexte que la création du Conseil prend toute sa signification. Il constitue le chaînon manquant de l'organisation, dont le rôle déterminant sera de participer à l'élaboration et au suivi de la politique de sécurité routière.

Le Conseil national de la sécurité routière est associé à l'élaboration et à l'évaluation de la politique des pouvoirs publics, il commande les études et les recherches qui lui paraissent utiles et fait procéder à des évaluations des actions engagées. Le conseil remet chaque année au ministre chargé de la sécurité routière un rapport rendu public. Le Conseil national sera assisté d'un comité d'experts et disposera d'un budget d'étude propre d'un montant de 15 millions de francs en ce qui concerne l'année 2002, l'Observatoire national interministériel de sécurité routière assurera son secrétariat.

Parmi les premiers thèmes qui devront être abordés par le Conseil, monsieur Jean-Claude GAYSSOT évoque le passage des statistiques d'accidentologie des tués à six jours aux tués à trente jours. L'obstacle principal, qui réside dans l'allongement des délais d'obtention de l'information lié au suivi en milieu hospitalier des accidentés, est moins aigu depuis qu'un système de remontée rapide de résultats des accidentés, tués et blessés a été mis au point récemment. L'action locale fait également partie des priorités. Par ailleurs la vitesse est une des préoccupations majeures en matière de sécurité. Les voitures roulent de plus en plus vite. La réglementation concernant les limitations en ce domaine au niveau de la conception des véhicules ou en aval fait l'objet de confrontations au niveau européen. Parmi les autres enjeux prioritaires en matière de sécurité, il faut noter ceux concernant les routes nationales et départementales, le problème des personnes âgées et des jeunes.

La politique nationale de contrôle/sanction doit être renforcée. C'est ainsi que de nouvelles dispositions ont été prises qui autorisent la rétention du permis de conduire du conducteur pour les excès de vitesse supérieurs à 40 km/h, sans que la présence d'une personne du corps préfectoral soit requise.

Monsieur Jean-Claude GAYSSOT laisse ensuite la parole à monsieur René DOSIERE, président du Conseil national de sécurité routière.



Monsieur René DOSIERE assure tout d'abord que sur un plan personnel, il mesure le poids de ses responsabilités. Sur un plan collectif, le rôle commun de l'ensemble des membres est de faire vivre cette instance en mobilisant l'opinion et en faisant des propositions aux pouvoirs publics. Sur ce dernier point, monsieur René DOSIERE précise qu'il y aura une autonomie de réflexion totale, qu'il n'y aura pas de question taboue.

Le Conseil possède déjà des moyens financiers et techniques avec un comité d'experts. Toutes les conditions sont donc réunies pour que cette instance puisse apporter sa contribution à diminuer le nombre des accidents.

En tant que premier geste symbolique du Conseil, monsieur René DOSIERE propose d'adopter une résolution qui se prononce contre l'amnistie. Un projet de résolution a été préparé dont le texte est remis aux membres du Conseil.

En ce qui concerne le programme de travail du Conseil, il conviendrait d'avoir une première réunion aux alentours du 20 décembre, à la fois pour procéder à la nomination du comité d'experts, adopter le règlement intérieur et choisir un ou deux thèmes d'étude à aborder en priorité.

Au sujet de l'amnistie, madame Christiane CELLIER propose de demander aux candidats à l'élection présidentielle de prendre un engagement commun. Pour monsieur René DOSIERE, il faut rester suffisamment large pour mettre chacun devant ses responsabilités sur une question qui concerne non seulement les candidats à l'élection présidentielle mais aussi l'ensemble des parlementaires.

Monsieur Guillaume ROSENWALD indique qu'il faudrait rappeler, dans le texte de la résolution, non seulement les morts mais aussi les handicapés à vie.

Des objections se font jour dans l'assemblée, notamment de la part de monsieur Lucien LANIER ainsi que de celle de monsieur Patrick JACQUOT, sur le caractère prématuré de la résolution ainsi que sur l'expression politique de la démarche.

Pour monsieur René DOSIERE, étant donné la date d'installation de cette instance, et si l'on veut faire preuve d'efficacité, c'est maintenant qu'il faut agir. L'opinion doit comprendre que s'il y a une mobilisation forte contre l'amnistie, il y a de fortes chances pour qu'elle n'ait pas lieu. Il semble que là, le Conseil est tout à fait dans son rôle. En ce qui concerne le caractère politique, le fait qu'il y ait une formulation générale en direction de tous ceux qui sont concernés peut constituer un acte politique dans le bon sens du terme, mais certainement pas un acte politicien.

Monsieur Jean-Claude GAYSSOT précise que le rôle du Conseil est de faire progresser la sécurité routière. A ce titre les membres du Conseil ont l'opportunité d'interpeller les politiques. Il ne faut pas qu'ils s'en privent.

Madame Catherine TURMO remarque, sur le projet de résolution contre l'amnistie, que le rôle du Conseil est de prendre de telles décisions, ne serait-ce que sur le plan de la communication, sous peine de ne pas être pris au sérieux en tant que force de proposition.

Monsieur Yves HERVALET regrette que dès la première séance du Conseil les membres doivent prendre position, avec la question de l'amnistie, sur une analyse qu'ils n'ont pas diligentée. Par ailleurs, il ne lui apparaît pas que les chiffres soient si clairs quant à la remontée supposée de l'insécurité routière en période préélectorale. Pour monsieur Guillaume ROSENWALD, les statistiques des sociétés d'assurance montrent qu'il y a bien un effet amnistie sur les accidents de la route.

Monsieur René DOSIERE indique que le rôle du Conseil est avant tout d'interpeller les pouvoirs publics et d'attirer leur attention sur un certain nombre de problèmes. Dans cette optique il propose que le projet de résolution soit simplement considéré comme reflétant la position du Conseil, et soit présenté ainsi aux médias, après accord tacite de l'assemblée.

Monsieur René DOSIERE rappelle que la prochaine séance du Conseil national de la sécurité routière aura lieu en principe avant Noël, aux alentours du 20 décembre et met fin à la séance.

* * *

RESOLUTION

Le Conseil national de la sécurité routière, réuni le 26 octobre 2001, se prononce contre toute amnistie pour les infractions au Code de la route à la faveur des élections présidentielles de 2002.

Il demande avec insistance, aux pouvoirs publics, aux candidats et aux formations politiques, l'engagement immédiat de renoncer à toute décision de cette nature afin d'enrayer le relâchement des automobilistes que l'on constate à l'approche de cette échéance et d'éviter ainsi le décès de plusieurs centaines de personnes et des milliers de personnes handicapées.